



Saint Pierre Bellevue, le 21 décembre 2017.

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pateyron, Maire. Mesdames Truffinet, Calvet, Depaulis et Polla, Messieurs Pateyron, Grazeilles, Binette et Nourrisseau étaient présents.

Excusés : Messieurs Bayle (procuration à Mme Truffinet), Tixier (procuration à M Binette) et Leclerc (procuration à M Pateyron).

Secrétaire de séance : Madame Truffinet.

⇒ Adoption du procès-verbal de la réunion précédente

Après lecture, le compte-rendu de la précédente réunion, ne soulevant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

⇒ DETR : agrandissement Auberge du Compeix

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention DETR pour la réalisation d'un agrandissement de l'auberge du Compeix, sur la base d'un nouvel avant-projet sommaire modifié présenté par Madame Baudoin, architecte, d'un montant total de 184 788,00 € HT (221 745,60 € TTC). Il s'agit de se rendre éligible à cette subvention pour ensuite pouvoir tenter d'obtenir une subvention complémentaire auprès du Pays Sud Creusois. Il ne s'agit en aucun cas d'une validation du projet présenté.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le dépôt d'une demande de subvention DETR.

⇒ Participation voyage scolaire en Alsace

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée municipale d'une lettre du Collège Jean Picart Le Doux de Bourgneuf qui sollicite une aide financière pour l'organisation d'un voyage scolaire de quatre jours en Alsace. Deux enfants de la commune participent à cette sortie. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'attribution d'une participation de 30 € par élève.

⇒ QUESTIONS DIVERSES

- **Pétition Association des Maires Ruraux de France** : Jean Louis Pateyron a signé la pétition lancée par cette association visant à interpeller le Gouvernement, l'Assemblée Nationale et le Sénat pour réviser le caractère obligatoire du transfert des compétences eau et assainissement prévu en 2020.
- Une habitante de Pramy a demandé à Madame Polla de signaler le défaut de remblai des accotements dans le village, Messieurs Binette et Grazeilles s'en chargeront. Madame Polla indique que Madame Vernay souhaite voir son éclairage public installé. Monsieur Grazeilles répond que la lampe a été posée le 30 octobre dernier, tout comme celle de La Parade. Madame Vernay remercie la municipalité.
- CCAS : Une réunion d'information et de présentation des ateliers mémoire aura lieu le lundi 22 janvier 2018 à 14h30 au Compeix.
- Déclaration de Madame Depaulis : " Lors du conseil municipal du 13-11-2017, des propos irrespectueux ont été prononcés. Ce qui s'est passé est inadmissible dans une assemblée démocratique.

J'ai fait part à Monsieur le Maire de mon indignation à ce sujet par courrier en date du 22-11-2017.

Je réitère ici ce que je lui ai écrit, à savoir :

Respecter les règles de bienséance pendant le conseil et dans les lieux publics de la commune afin d'arrêter la malveillance, l'intimidation, l'humiliation dont certains de nos concitoyens font l'objet.

Ces propos émis en public dépassent la sphère privée. Ces affaires déchirent la population et tout le monde en souffre.

En tant qu'élus, nous avons des devoirs.

Alors que faisons-nous pour arrêter ça ? "

La séance est levée à 18h45.